



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°17-11

Acceptant le principe d'une station de terrain scientifique à Awala-Yalimapo

Séance ordinaire du 26/03/11
(Quorum atteint)
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Les conseillers : Alain GIPET (procuration à TIOUKA Félix) - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que du fait d'un nombre croissant de missionnaires courtes ou de longue durée, il n'y a en réalité aucune structure d'accueil adapté pour des recherches dédiées. Et ce qui a pour conséquence, des activités et implications locales limitées, une faible attractivité scientifique et professionnelle de la Guyane, d'où le projet d'une station de terrain dans l'Ouest Guyanais.

Cette station serait une structure de recherche, d'accueil, de formation et elle serait intégrée dans le paysage local institutionnel et culturel.

Le site de Awala-Yalimapo a été choisi du fait notamment que c'est un site historique d'étude et de recherche scientifique, l'existence sur place du Parc naturel régional de Guyane, de la Réserve Naturelle, du future projet du Centre des Arts et de la Culture Kali'na et la démarche partenariale déjà entamée avec la collectivité de Awala-Yalimapo depuis juillet 2010.

La présence d'une station de terrain serait bénéfique à la collectivité sur plan notamment de la dynamique littorale et de la biodiversité marine.

Dans cette optique, il conviendra de définir le partenariat à établir pour que cette station de terrain puisse voir le jour et soit opérationnelle dès 2013 : mise à disposition de parcelle de terrain, de bâtiment, création de fonds documentaires, ...

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Adopte le principe d'une station de terrain scientifique sur la commune initiée par le CNRS

Approuve le principe d'une mise à disposition de moyens (biens immobiliers,...) pour cette action.

Mandate Monsieur le Maire à négocier et à amener à bien cette opération jusqu'à son aboutissement.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

